



**Supplément retraités  
N°2—16 décembre 2004**

**RIEN N'EST DE TOUT REPOS POUR PERSONNE !**

**Le** gouvernement a décidé de s'attaquer aux services publics et à la fonction publique car ils représentent autant d'obstacles à ses projets régressifs. Le contenu de ses propositions le dispute à l'ignominie lorsque l'on prend connaissance des déclarations de M. Dutreil sur les retraités (1) ! En même temps, les négociations qui sont conduites sur les salaires montrent bien qu'il s'agit d'enfermer les

fonctionnaires dans de nouvelles logiques qui les apparentent à des salariés de droit privé ! Les dégradations concernent tout autant les actifs que les retraités et de façon plus large les intérêts de tous les salariés soumis aux appétits voraces du MEDEF. Les atteintes lourdes au Code du travail relèvent de la même démarche que celles portées au statut général des fonctionnaires et on doit s'attendre à ce que les effets de ces mesures concernent de plus en plus les retraités comme la réforme des retraites de Fillon le montre ou bien celle de la protection sociale.

Il est clair que la simple dénonciation de ces mesures ne suffit pas ; vous devez aussi participer à l'élaboration d'alternatives que nous nous efforçons de bâtir dans la FSU ou dans le SNEP sur des questions plus spécifiques, comme par exemple le devenir de la discipline. Il n'y a pas d'autres solutions pour montrer que d'autres choix sont possibles et crédibles, que des actions gagnantes sont possibles, dès maintenant, sans attendre un hypothétique avenir dont on pourrait nous faire croire qu'il nous comblerait nécessairement...L'enjeu est bien d'ouvrir des perspectives à toutes et tous, là, aujourd'hui, en démontant les mécanismes proposés par ce gouvernement, en fixant de nouvelles pistes qui font des solidarités, de la satisfaction des besoins de chacun pour une vie mieux vécue, le cœur de nos propositions.

Nous ne partons pas de rien, mais le travail revendicatif doit être sans cesse réévalué afin que chaque syndiqué et non syndiqué se retrouve mieux dans les propositions que nous élaborons et que les actions que nous proposons soient plus engageantes et donc plus massives.

Ce sont ces défis que ce gouvernement nous impose et que nous devons mieux relever.

**Jean LAFONTAN**  
Secrétaire général

(1) Voir page 6

**Sommaire**

- ◇ Editorial
- ◇ Pouvoir d'achat des pensions : s'en occuper !
- ◇ MGEN : Le débat en cours sur les prestations mutualistes, c'est notre affaire !
- ◇ Assurance maladie : Le piège de la « nouvelle gouvernance »
- ◇ Les CODERPA
- ◇ Rôle et place des retraités dans le SNEP
- ◇ Un peu de dignité Monsieur le Ministre
- ◇ Europe : Un débat relancé—Quelle Europe ?
- ◇ Contribution
- ◇ Syndicalisation
- ◇ Semaine bleue
- ◇ Femmes
- ◇ Echo de la presse
- ◇ Stage Retraités

**Editorial**



# POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS : S'EN OCCUPER !

Edouard Vernier

Du 1/1/1982 (dernière remise à niveau du point d'indice de la FPE par rapport aux prix) à 2000, les pensions et les traitements ont chuté, la baisse en valeur nette (le traitement réellement perçu) se situe à 22%.

## LA « RÉFORME » DYNAMITE NOS PENSIONS.

La loi Fillon a réussi à désolidariser l'évolution du pouvoir d'achat des pensions de la fonction publique d'Etat (FPE) du traitement des actifs ; elles sont depuis le 1/1/2004 examinées en fonction de l'évolution des prix, comme celles du privé, et non plus en fonction de la valeur du point d'indice et des grilles de traitement de référence.

Le code des pensions civiles et militaires perd donc 2 de ses caractéristiques essentielles, la **péréquation** et l'**assimilation** : pension attachée à la valeur du traitement indiciaire de référence et à son évolution, en fonction notamment de la valeur du point indiciaire et du nombre de points d'indice. Les retraités de caractéristiques identiques, selon leur année de départ, auront donc maintenant des pensions de retraite différentes...

Nous savons aussi que l'intention est d'aller encore plus loin : ne plus prendre seulement en compte le **traitement des seuls derniers 6 mois** avant retraite et, plus grave encore, **abandonner la « budgétisation »** (la pension est un « traitement continué » payée par le budget de l'Etat) au profit d'une caisse spécifique des fonctionnaires de l'Etat basée sur la « répartition » (cotisations des actifs alimentant les pensions des retraités). C'est déjà le cas pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière ; en cas de déséquilibre et de déficit -inévitable compte tenu de la pyramide des âges dans la FPE-, on réduit les prestations, on augmente les cotisations ou l'on demande au régime général de « compenser » !...

## UNE DÉGRADATION CONSIDÉRABLE :

La situation des retraités en France s'était nettement améliorée depuis les années 1970, leur permettant de sortir de la pauvreté qui, auparavant, les caractérisait trop souvent. Leur niveau de vie avait

globalement rejoint celui des actifs (patrimoine compris), mais il restait encore beaucoup de retraités pauvres, même dans la fonction publique d'Etat.

Cependant, les retraités, et notamment ceux de la fonction publique, ne sont pas devenus les privilégiés que l'on ne cesse de montrer du doigt, pour mieux réduire leur situation et leurs droits :

- « Le taux de remplacement » (ce que l'on touche en retraite face à ce que l'on touchait en activité) est de 67,5% en moyenne dans la FPE et de 78% dans le privé.

- Du 1/1/00 à 2004 la valeur du point d'indice a perdu 4.89% hors tabac et 5.93% avec tabac pour les actifs. Ce n'est pas 1.5% attribué le 1/1/04 qui a permis de compenser la perte du pouvoir d'achat des retraités, ce que nous avons obtenu est inférieur à l'inflation. Pour une pension de 1500 euros par mois, la perte pour 4 ans est de 2500 euros environ. Pour rappel, le traitement des actifs a été relevé de 0.5% le 1/1/04 !

- L'augmentation des cotisations sociales et leur transformation en CSG et CRDS touchent principalement les retraités : 6,70% en 2000 au lieu de 2,65% en 1982. Et la cotisation MGEN est passée de 2 à 2,5% puis à 2,9% au 1/1/05.

- La perte enregistrée par les actifs est supérieure compte tenu du 1% solidarité et de l'augmentation de la retenue pour pension. L'attribution, pendant cette période, de 10 points d'indice en moyenne et l'intégration de l'indemnité de résidence n'ont que réduit, de façon variable, la perte générale.

- Quelle augmentation au 1/1/2005 pour rattraper la perte 2004 et pour anticiper sur les prix 2005 alors que la CSG est augmentée de 0,4% (6,6 au lieu de 6,2) et calculé sur 97% du traitement au lieu de 95% pour les actifs ?

## LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS NE SE RÉDUIT PAS AUX PENSIONS :

Il faut aussi tenir compte de l'évolution de la fiscalité : la baisse limitée de l'IRPP est notamment absorbée par la hausse de la fiscalité locale, l'augmentation de la CSG et la prolongation de la CRDS, le maintien du plafonnement des 10% pour frais professionnels et de la demi part pour enfants.

La hausse des cotisations mutualistes, les remboursements de santé, les coûts de transport et du fioul... réduisent les sommes disponibles.

Nous savons aussi que la longévité en bonne santé s'accroît en même temps que les besoins de santé et parfois la dépendance. Parfois la situation précaire des enfants et/ou petits-enfants exige l'intervention des seniors...

La réduction des services publics, notamment de proximité, et les privatisations contribuent à aggraver les frais des retraités.

## ALORS ? QUELLES REVENDICATIONS ET QUE FAIRE ?

L'apurement des comptes depuis 1982 est juste et nécessaire pour les fonctionnaires actifs et retraités. Ce serait utile pour l'emploi, l'économie et la consommation.

Le maintien ET la progression du pouvoir d'achat de nos pensions seront mieux assurés dans l'unité avec les actifs autour de la valeur du point d'indice.

Il faut donc revenir sur la loi Fillon ; elle met en cause le pouvoir d'achat de nos pensions et les fragilise ; elle est contraire aux besoins des hommes et de la société ; elle frappe d'abord les femmes et les plus basses pensions ; elle ouvre la porte à une couverture individuelle et à la capitalisation (nouveaux prélèvements, sans aucune garantie !)

Retraités et actifs, fonctionnaires et travailleurs du privé ont les mêmes intérêts à défendre, contre la loi Fillon.

Il est indispensable que nous nous occupions de nos pensions et contribuions à la convergence des mobilisations.



## MGEN : Le débat en cours sur les prestations mutualistes, c'est notre affaire !

Edouard Vernier

**E**n juillet, « Valeurs mutualistes » N° 232, la revue de la MGEN, se contente d'appeler à la « vigilance sur la réforme de l'assurance maladie », car « certaines mesures vont dans le bon sens »...

Dans le N° 233, son président, tout en dénonçant « le financement déséquilibré au détriment des assurés sociaux », considère qu'« il faudra juger sur pièces le nouveau dispositif de régulation » (la « nouvelle gouvernance »). « La place nouvelle faite aux complémentaires de santé » est une proposition de la Mutualité Française dont fait partie la MGEN. Est-ce seulement « un nouveau défi », « un moment de vérité pour les mutuelles » ?

Le N° 234, récemment reçu, s'en tient à la description de mesures techniques nouvelles issue de la loi... Rien encore sur l'orientation de cette loi, qui ne répond pas aux défis actuels (inégalités, besoins nouveaux, vieillissement...).

Par contre, dans le même N° 234, Jackie Fonfria dénonce « l'idéologie libérale qui remet en cause la protection collective construite de haute lutte au fil des décennies précédentes » et qui « met en avant la liberté de chacun de se prémunir, en fonction de ses moyens, la santé étant un bien de consommation comme les autres ». Jackie Fonfria se réjouit du « véritable consensus pour aller à l'encontre de l'idéologie dominante... pour promouvoir l'extension de la protection collective en renforçant la confiance du public dans la Sécurité Sociale ». Mais... c'était, à Pékin... et c'était le consensus exprimé par l'AG de l'association internationale de la Sécurité Sociale...

La France serait-elle un îlot social dans un monde libéral ? La loi sur l'AM qui vient d'être votée, vise-t-elle, oui ou non, à réduire le coût socialisé de la santé, à inciter à une couverture plus individualisée, à accroître la place des complémentaires de santé, mutuelles mais aussi assurances privées, au

détriment de la couverture de base et du développement du service public de santé ? Si cela est vrai, quelle résistance et quelle alternative ?

C'est la réponse à ces questions qui doit nous conduire à interpeller la MGEN et, à travers elle la FNMF et toute la mutualité :

- C'est bien de dénoncer le poids accru, progressif et inégalitaire de la santé sur les assurés sociaux. Mais quelle mobilisation des adhérents, quelle recherche de convergences et quelles luttes. La vocation de la MGEN se réduit-elle l'adaptation des mesures prises ?

- S'en tenir au coût et à la maîtrise des dépenses, sans parler des recettes nouvelles indispensables aux progrès nécessaires, permet-il de faire face aux besoins et à l'avenir, d'empêcher les déficits prévisibles ? La loi n'est pas plus financée que celle qui concerne les retraites ; Est-ce pour aller encore plus loin ?

C'est aussi oublier que le « cœur de la contre-réforme » est justement la « nouvelle gouvernance », étrangement conforme aux demandes formulées par la FNMF et qui articule étatisation accrue et privatisation nouvelle, individualisant la protection de chacun et la livrant au marché.

La question du thème d'étude choisi par la MGEN cette année prend alors tout son sens : « l'évolution du système prestataire mutualiste ». L'an dernier, le thème proposé, « l'évolution des cotisations » a permis d'écarter les « options » et de maintenir la « couverture solidaire unique », mais en renonçant, partiellement, au principe du « chacun paie selon ses moyens » : les familles avec enfants ou conjoint chômeur et à moindre titre les retraités, le savent bien.

Est-ce un hasard si le thème des prestations est lancé dans les sections départementales MGEN par un document appuyé sur 3 tableaux qui

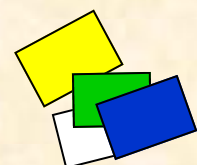
soulignent, tous, que le nombre relatif des plus jeunes et des plus vieux mutualistes s'accroît et qu'ils versent moins de cotisations tout en percevant plus de prestations que les autres... Doit-on céder au principe assurantiel : payer selon ses risques ?

Et la MGEN, tout en rappelant ses valeurs, s'interroge : « *L'époque est-elle à conserver, à adapter ou à abandonner partiellement les positions de principe qui nous honorent en tenant compte de considérations liées à l'évolution des mentalités (préférence pour un choix d'options), l'attractivité pour les jeunes (cotisations moindres), à la compétitivité prestataire, à la rationalité économique (cotisations liées aux risques, à l'âge)* »...

Alors que la couverture de base est progressivement réduite par la nouvelle gouvernance qui a pour principal objectif de réduire les soins remboursables et leur taux de couverture (« le panier de soins »), les complémentaires devront se substituer toujours davantage à la Sécu. Pour la MGEN, « la réponse doit nécessairement lier l'effet ressources (cotisations) et l'effet dépenses (prestations) »... Certes !

À cette problématique, sans issue réellement solidaire, ne faut-il pas opposer un retour à l'essentiel : accroître la couverture de base et consacrer les mutuelles à la prévention et aux prestations spécifiques.

Mais cela implique de remettre en cause la loi, la nouvelle gouvernance et de s'engager dans la mobilisation des mutualistes et dans la lutte et non dans l'adaptation.





## Assurance maladie : Le piège de la « nouvelle gouvernance »

Edouard VERNIER

L'OMS (organisation mondiale de la santé) classe la France en tête pour les performances sanitaires, notamment pour le vieillissement constaté en bonne santé. Pourtant, reste à améliorer des points décisifs, et notamment :

- L'égalité dans l'accès aux soins n'est pas réalisée et les renoncements aux soins frappent toujours plus les plus précaires. Malgré la CMU, 8% des Français renoncent à se payer une complémentaire santé, pourtant déterminante pour l'accès aux soins.
- La prévention est très insuffisante et la France ne lui consacre que 2% du coût de la santé.
- Le personnel médical est en nombre très insuffisant et la pénurie s'accroît.
- La plus forte augmentation des dépenses vient des médicaments, pour le bénéfice principal des firmes qui privilégient exclusivement les seuls domaines rentables.

Le coût croissant, inévitable, de la santé, exige de dégager de nouvelles recettes. Même en s'efforçant, légitimement, de dépenser mieux, les besoins à satisfaire auront un coût nécessairement accru : progrès technique, vieillissement et dépendance, recherche et nouvelles maladies, éducation sanitaire et prévention...

La « réforme » de l'assurance maladie votée pendant les dernières vacances à la suite d'une habile campagne de désinformation n'apporte AUCUNE réponse à chacun de ces problèmes, voire les aggrave.

Son but est ailleurs : réduire la dépense socialisée (la « couverture de base » payée par nos cotisations et par nos impôts) déjà largement écornée, réduire ainsi la charge des entreprises et accroître les profits financiers, alourdir la part supportée par les ménages pour ouvrir ainsi la porte aux complémentaires santé, notamment assurantielles qui veulent faire de la santé un marché rentable (plus de 100 milliards d'euros en jeu !).

Dans cette entreprise, les différentes mesures avancées (1 euro par

consultation, augmentation de la CSG, augmentation du forfait hospitalier, médecin référent et prix libres pour plus de spécialistes, remboursements de médicaments et surtout réduction de la couverture de base, le « panier de



soins..) jouent un rôle important et seront douloureusement ressenties, notamment par les familles les plus pauvres. Mais, à terme, dans la stratégie du pouvoir, le plus décisif est ailleurs, et mal compris, mal apprécié par les assurés sociaux : la « nouvelle gouvernance ».

« La santé est inassurable », individuellement, parce que son coût peut être, de façon imprévisible, hors de portée de chacun de nous, quels que soient ses revenus : 5% des malades consomment 50% du coût de la santé et 15% des mutualistes 50% des prestations versées. Le système actuel, mis sur pied à la libération, est fondé sur la solidarité pour que chacun, selon ses besoins, et non selon ses revenus, son âge ou ses handicaps, ait accès à des soins de qualité. C'est une question de valeur, mais aussi d'efficacité.

Or, la loi Douste Blasy de juillet 2004 vise à faire éclater ces solidarités et la « nouvelle gouvernance » en est le levier décisif, « le cœur de la réforme » pour Catherine Mills et José Caudron (« Le système de santé. Résistances et alternatives » aux éditions Espere, Le temps des cerises. 9 euros) : étatisation, individualisation et privatisation se substituant à la couverture solidaire.

• L'Union des complémentaires de santé permet l'entrée des assureurs dans les organismes de décisions, y compris pour définir la couverture de base, le choix des soins remboursables, les taux de remboursement, les conventions avec les professionnels de

santé.

• La nouvelle UNCAM (« union nationale des caisses d'AM ») regroupe la CNAM des salariés, la mutualité agricole et la caisse des travailleurs indépendants, artisans, commerçants et petits patrons. Elle offre ainsi au MEDEF, à la CGPME et à la FNSEA la majorité contre les assurés. Son directeur, nommé par l'État, est l'instrument chargé de la réduction des dépenses socialisées.

• La Haute autorité de santé, nommée par les présidents de la République, du Sénat, du Parlement et du CES (conseil économique et social) définit le « périmètre des soins et des biens remboursables », par la couverture de base et par les complémentaires (qui bénéficieront ainsi d'avantages sociaux et fiscaux : nous les subventionneront avec nos impôts !).

Le Parlement continuera à fixer l'ONDAM (objectif national des dépenses d'AM) mais un « comité d'alerte » permettra au directeur de l'UNCAM, en cas de dérapage, inévitable, d'aller jusqu'à interdire aux caisses de rembourser ou de les contraindre d'ajuster leurs taux de remboursement, après avis de la nouvelle « Union des complémentaires de santé »...

Cette structure prive les salariés de la maîtrise de leur salaire différé que constituent leurs cotisations et même leurs impôts dédiés à l'AM. C'est une arme redoutable pour faire exploser la solidarité de la couverture de base au profit des assurances privées et des marchands de soins. Comme aux USA, les inégalités ne pourront que croître et la santé se dégrader.

La maîtrise des dépenses socialisées de santé, appuyée sur une nouvelle « coordination de l'offre de soins » est un instrument complémentaire mis au service des mêmes objectifs.

« Résistance et alternatives » : il faut prendre la mesure de l'offensive en cours, montrer qu'il y a autre chose à faire pour de nouveaux progrès vers la meilleure santé pour tous et s'efforcer de rassembler toutes les forces concernées. Il y a du travail ! mais incontournable. Les forces syndicales sont-elles à la hauteur des enjeux ? À nous de leur dire.

## LES CODERPA

(Comité départemental  
des retraités et  
personnes âgées)

Serge Ferret

Les CODERPA sont des instances consultatives départementales qui traitent de tous les problèmes concernant les personnes âgées, elles sont placées sous l'autorité des Conseils Généraux. La même structure existe sur le plan national et parfois sur le plan régional.

La loi d'août 2004 "sur les libertés et responsabilités locales" modifie la composition et le fonctionnement des CODEPA mais les décrets d'application ne sont pas encore parus et l'application doit se faire au 1er janvier 2005 !!

### ROLE DES CODERPA

Le CODERPA constitue un lieu de dialogue, d'information, de réflexion et de propositions. Il est consulté sur les projets de textes réglementaires concernant les personnes âgées tels que politique de prévention, soutien de la dépendance, maintien à domicile, coordination gérontologique, qualité des prises en charge, des services et établissements.

Il peut débattre de sa propre initiative de toutes questions concernant les personnes âgées. Il peut se voir confier par le Président du Conseil Général toutes missions au bénéfice des personnes âgées.

Il établit chaque année, un rapport sur la mise en oeuvre des programmes intéressant les personnes âgées.

### COMPOSITION

Actuellement :

- 16 représentants d'associations et organisations de retraités. (dont la FGR),
- 5 personnes en activité au sein des principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale en direction des personnes âgées.
- 5 personnes représentant les collectivités territoriales et organismes financeurs.
- 4 personnes qualifiées.

### FONCTIONNEMENT

- Mandat de trois ans
- 3 Assemblées Générales par an
- élit en son sein un bureau et un Président.

Le rôle de cette structure va, compte tenu de l'évolution démographique, avoir un rôle de plus en plus important. Il est donc essentiel que la FSU, par le biais de la FGR, joue un rôle essentiel dans ce fonctionnement des CODERPA qui est très lié aux Conseils généraux, est très variable suivant les départements. Il faut donc agir pour lui donner ou redonner tout son rôle.

## ROLE ET PLACE DES RETRAITES DANS LE SNEP

Yann Lequeux

Les 14 et 15 décembre 2004 la FSU organise un stage destiné aux militants et militantes engagés ou prêts à s'engager sur le thème « retraite et syndicalisme ». La « réforme » des retraites veut isoler les retraités des actifs.

Le SNEP bien avant que s'exprime cette volonté gouvernementale de casser les solidarités actifs-retraités a mis en place un collectif actif-retraité qui s'est élargi récemment en un collectif Protection Sociale regroupant les thèmes Retraite/Santé/Action Sociale qui sont l'objet d'attaques tout azimut.

Afin de faire des propositions utiles pour le fonctionnement de ces secteurs, un questionnaire a été proposé aux retraités sur le fonctionnement actuel et la perception que chacun en avait.

Une cinquantaine de réponses nous sont parvenues de toute la France, dont voici résultats et analyse :

- ◇ 63 % considèrent que la représentation des retraités dans le SNEP (avec 1 élu titulaire) est insuffisante, jugeant par ailleurs dans les mêmes proportions (60%) l'activité du secteur retraite suffisante.
- ◇ Quant à la participation de chacun à la vie syndicale et militante, il est intéressant de noter que la moitié vont aux réunions de leur ancienne section syndicale, 60% connaissent l'existence d'un collectif retraité départemental (FSU = 43 % ; SNEP = 15 %). 30 % sont membres du collectif retraité FSU et 13% membre du CDFD.
- ◇ **82.6% participent aux manifs**
- ◇ 60 % sont membres d'associations
- ◇ concernant la Fédération Générale des Retraités (chaque syndiqué est membre d'office), 30 % participent à la vie départementale, bien que 70 % reconnaissent y être invités. 87% déclarent recevoir le « Courrier du retraité ». 13% sont membres de la commission exécutive départementale.
- ◇ 80 % souhaitent la publication plus régulière d'articles d'info sur les retraites
- ◇ 86,96 % veut que la collaboration actifs-retraités soit renforcée par la participation des retraités aux commissions de travail SNEP sur les retraites, la sécu, le pouvoir d'achat, les services publics, l'action sociale. (Cela se retrouve dans la partie du questionnaire concernant les revendications principales des retraités et les principales menaces actuelles)
- ◇ 69,57 % aimeraient aider (ou aident déjà) dans les tâches pratiques, l'action sociale, conseiller formateur, commissions travail SNEP (départementale au national)... D'une manière générale pour ne pas perdre les compétences acquises (professionnelles et militantes). D'autres font part de leur investissement personnel dans d'autres activités et par conséquent du peu de disponibilité restante...

Nous retrouvons donc, tout au long de ce questionnaire, la confirmation de l'orientation mise en oeuvre :

- ◇ maintenir les liens avec les actifs, accroître l'intégration des retraités dans la vie syndicale, renforcer l'information, ne pas baisser les bras face aux régressions mises en oeuvre par le gouvernement : pouvoir d'achat (les propositions provocatrices de Dutreil pour les actifs vont dans le même sens que celles avancées pour les retraités), la casse de la Fonction Publique (LOVF, décentralisation,...), les retraites (c'est pas fini !!), la sécu (rien n'est réglé !)
- ◇ le maintien des solidarités est d'autant nécessaire que vont être atteints (en masse), les babyboomers dans les 2 années à venir. C'est une génération de militants qui a lutté avec le SNEP pour imposer la place prise par l'EPS dans le système éducatif (menacée de disparition déjà, en 1979, et de nouveau gravement menacée à l'heure actuelle).

Il est donc important que nos collègues continuent de se reconnaître, une fois l'activité professionnelle cessée, dans notre organisation syndicale.

Il est par conséquent de la responsabilité, à tous les niveaux du SNEP, que soient sollicités les retraités pour se syndiquer, ... et continuer d'apporter leur pierre à l'activité syndicale, sans oublier la convivialité !

## UN PEU DE DIGNITE MONSIEUR LE MINISTRE

Yvon Adam

Non content d'avoir fermé la porte à toute augmentation de salaires, avant même l'ouverture des négociations, le Ministre de la Fonction publique Renaud DUTREIL s'est laissé aller à l'insulte et au mépris à l'égard des retraités plus cyniquement que tout autre ministre avant lui « ..Les retraités de la fonction publique dit-il, ne rendent plus service à la nation. Ces gens là sont inutiles mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité,



c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent... ».

Propos tenus le 20 octobre 2004 au restaurant « Pepita » à Paris, dans le cercle ultra-libéral, proche de l'UMP de la « Fondation Concorde » - (texte repris par Charlie Hebdo, Marianne et l'Huma hebdo) !

Il explique ensuite que parmi les 1400 corps de la fonction publique... il y a 500 « corps morts » à supprimer et il précise « A l'Education nationale il faudra prendre des gants avec les enseignants mais il sera « facile de licencier » dans le « back office », en prenant un cabinet de conseil et en changeant les procédures de travail... »

Nous sommes indignés !

Que le ministre employeur trouve son inspiration dans la réforme Raffarin, dopée par le baron Seillière, normal !, de là à insulter les personnels à ce point, il y a une limite ! Ah, comme il était simple, pour Martin Nadaud en 1880 de légiférer (La ROP) pour une retraite à 65 ans ! À l'heure où la durée moyenne de vie n'excédait pas la cinquantaine !

Les travailleurs l'appelaient « la retraite pour les morts » !

Nous sommes « inutiles », mais vivants ! Sauf une bonne canicule qui viendrait au secours du ministre, il faut qu'il compte sur notre utilité pour nous battre et rappeler l'histoire qui enseigne que la protection dépend des rapports de force dans la société.

Vous oubliez aussi, Monsieur le Ministre, que les liens inter-générationnels constituent la trame essentielle d'une société qui veut garder son histoire pour mieux construire son avenir.

## EUROPE : UN DEBAT RELANCE

### Quelle Europe ?

Que l'Europe soit aujourd'hui la seule façon de penser l'avenir est une évidence, et ce n'est pas parce que l'on en conteste le contenu et les modalités de mise en œuvre que l'on est contre sa construction. Ce tabou vient d'être levé à deux reprises : le scepticisme illustré par le taux historiquement bas de participation aux élections européennes dans tous les pays, et le débat interne au parti socialiste qui met en évidence que l'on peut être pour une autre Europe sans être anti européen.

Le débat fait tâche d'huile et de plus en plus de gens veulent des clés pour comprendre et mesurer les enjeux, non seulement pour la France, mais pour eux personnellement... que 42% des votants socialistes disent « non » après un débat approfondi et un taux exceptionnel de participation est significatif d'interrogations sur le contenu du traité.

Le vote au PS est une étape dont le résultat ne préjuge en aucun cas du referendum qui aura lieu en France, d'autant plus que de plus en plus de citoyens font le lien entre la détérioration de leur situation personnelle et les dogmes du « libéralisme », sanctifiés par le projet constitutionnel. Le double langage sera de moins en moins possible : On ne peut parer cette construction européenne conduite par 19 gouvernements de droite (sur 85) de toutes les vertus et de l'autre dénoncer le recul des services publics, les délocalisations, la précarisation du travail, le creusement des inégalités sociales...



Même si l'Europe de Maastricht et la monnaie unique ont permis de limiter l'inflation et de faciliter le tourisme, il n'empêche que les « critères de convergence » ont été la source de dérégularisations redoutables, d'une baisse de niveau de la protection sociale et de « l'harmonisation », par le bas, du niveau des salaires et des retraites. « Que voulez-vous ce n'est pas de notre faute si les français veulent toujours acheter moins cher » répondait Sarkozy, vice président du MEDEF et frère de l'autre, à un journaliste à la TV... J'ai délocalisé le textile en Roumanie parce qu'on paie des travailleurs très qualifiés au 1/5ème du SMIC et ils sont contents ! ».

Les dés de cette Europe là, applaudie par le Medef, Sarkozy, Giscard, Chirac..., sont pipés... le baratin « libéral », (nouveau terme qui désigne la dictature de l'argent) sert à décorer un projet cruel : confier encore plus la direction des rapports humains au capital financier.

La formulation : « *L'union offre à ses concitoyens un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée* » (article 132 du projet)

Comme l'écrit le célèbre économiste américain John Kenneth Galbraith (1) « *Le marché libre, l'économie de marché sont un héritage ancien... c'est une escroquerie... en fait, il peut n'y avoir qu'un ou quelques vendeurs assez puissants et persuasifs pour déterminer ce que les gens achètent, mangent et boivent...* »

*L'Etat a de nombreuses fonctions dont l'une consiste à empêcher l'ingérence du pouvoir économique privé dans la sphère des intérêts publics* ».

Selon Galbraith, le scandale Enron, qui a ruiné des millions de retraités, n'est pas une exception. Cette tendance nouvelle est inscrite « en clair » dans le projet de traité constitutionnel. Certes ce texte inscrit des droits nouveaux encore faut-il se donner les moyens financiers de les satisfaire.

Il nous faut réfléchir et débattre sur le fond de ce projet de constitution qui ne pourrait être modifié qu'à l'unanimité des 25 pays !.

Ne rien faire, ne rien changer, refuser de mesurer les vrais enjeux, c'est se condamner et condamner l'Europe.

Retraités, nous avons déjà perdu 12% de notre pouvoir d'achat depuis Maastricht, mais nos enfants, petits enfants, pour la plupart, ont perdu en sérénité et sécurité.

Parce que nous sommes concernés, nous appelons les retraités à débattre.



## LE « NON », POUR OUVRIR A L'EUROPE ET LA FRANCE UN AVENIR DIFFERENT

Article 123 du texte de projet constitutionnel  
« L'union offre à ses concitoyens un marché  
intérieur où la concurrence est libre et non  
faussée ».

**Question :** Est-ce à dire que pour assainir la concurrence des  
mesures vont être prises :

- ◇ pour lever le secret bancaire ?
- ◇ Pour supprimer les paradis fiscaux ? Au Luxembourg, en Suisse, en Andorre, à Jersey et ailleurs .
- ◇ Pour mettre fin aux pavillons de complaisance qui polluent les mers et surexploitent les marins venus d'Asie .
- ◇ Pour mettre fin aux activités crapuleuses des « patrons voyous » qui déménagent leurs entreprises de nuit , pour la Roumanie ou autres.
- ◇ Pour abroger la loi Pons qui permet aux plus fortunés d'investir en immobilier ou en achat de bateaux de luxe aux Antilles en déduction totale d'impôts sur les revenus.

**Réponse :** Toutes ces questions ne sont pas évoquées parce que le système dit de « concurrence libre et non faussée » ne pourra que renforcer les agissements maffieux qui seront encore plus libres de délocaliser dans des pays où les travailleurs sont sous-payés—avec la mise au chômage qui en résulte en France.

Article III—156

« Les restrictions aux mouvements de capitaux  
sont interdites ».

Les brillants économistes de droite et de gauche, lors du referendum sur Maastricht (voté par 51% des Français) nous avaient prédit un « euro fort » pour contenir la puissance du Dollar. Lionel Jospin était l'un des chantres de cette stratégie.

**Question :** Aujourd'hui les mêmes trouvent que l'euro est trop fort et le dollar trop faible !... Et nous expliquent encore que pour lutter contre l'hégémonie américaine... il faut intégrer totalement l'économie européenne ! Mais au fait, pourquoi les Anglais, qui pèsent si lourds dans « la libre circulation des capitaux », refusent toujours d'intégrer la monnaie unique ?

Pourquoi les mesures économiques préconisées par le projet constitutionnel feraient mieux que les fameux « critères de convergence » du Traité de Maastricht ?

**Réponse :** Certes les critères de convergence ont permis de stabiliser les monnaies... Mais à quel prix pour les travailleurs et les classes moyennes. Les inégalités sociales se sont creusées, le chômage et la précarité se sont étendus, la protection sociale et le niveau des retraites ont été lourdement touchés.

A qui fera-t-on croire que le « oui » à la constitution européenne pourrait remédier à ces maux ? Quoiqu'en disent D. Strauss-Kahn, O. Duhamel... et d'autres stratèges qui se réclament de la gauche, le « oui » est un vote de droite qui consacre le libéralisme sans limite, et renforcerait, par sa logique, l'intégration financière déjà réalisée entre les économies

européenne et américaine avec évidemment le leadership du dollar qui sévit déjà très lourdement aujourd'hui.

En disant « non » à ce projet de constitution, nous créerons les conditions pour ouvrir un avenir différent à la fois en France et en Europe.

Il y a une hypocrisie malsaine à nous inciter à voter « oui » pour éviter une troisième guerre mondiale contre l'Allemagne.

Le projet d'une Europe humaniste et sociale vaut beaucoup mieux.???

Il vaut aussi beaucoup mieux que la promesse de la prospérité pour tous grâce à l'indépendance de la Banque Centrale et au dogme d'une concurrence libérale et non faussée !

« Non faussée » ! Quel terme bien choisi ! Il doit être de Giscard d'Estaing !.....

Ils ont bonne mine ces grands économistes de droite et de gauche, y compris Lionel Jospin, qui, pour faire admettre le Traité de Maastricht (51% des Français) nous ont expliqué avec insistance que face à l'hégémonie américaine du dollar il fallait un Euro fort !

Aujourd'hui, les mêmes stratèges, toujours pour lutter contre cette hégémonie, nous proposent l'Euro faible !

## SYNDICALISATION

Louise Gavary

Le 10 décembre nous enregistrons 545 syndiqués contre 500 le 10/12/2003. La progression régulière enregistrée les années précédentes semble se confirmer mais elle n'est pas significative d'un véritable regain d'intérêt pour le syndicalisme. Alors que 59% des salariés du public ont une bonne opinion des syndicats et leur font confiance, 25 % des actifs se syndiquent et 30% environ de ces derniers maintiennent leur adhésion à leur départ à la retraite.

Or les retraités ne sont pas épargnés (voir articles). L'article 79 de la Loi du 22 août 2003 introduit de nouvelles instructions et la loi organique des finances a créé pour les pensions un compte d'affectation spécial.

Pour les femmes la régression est encore plus évidente.

Sur les pensions de réversion du privé le gouvernement, à la suite de nombreuses interventions et manifestations, a renoncé à appliquer le décret d'août 2004, pour l'instant.

Les menaces qui pèsent sur notre discipline et par conséquent l'emploi des jeunes, la remise en cause du statut des fonctionnaires ne peuvent nous laisser indifférents.

Face à la détermination du gouvernement de « casser » toutes les conquêtes sociales, c'est ensemble actifs et retraités que nous devons nous opposer aux régressions qui annoncent une société inégalitaire.

Rappel : En adhérent au SNEP, vous devez adhérer de la Fédération des retraités de la fonction publique (FGR-RP).

Le SNEP paie à la FGR une cotisation de 7,8 euros par adhérent ce qui vous permet de recevoir « le courrier du retraité ».

Ceux et celles qui ne le reçoivent pas doivent s'adresser à Louise GAVARY.



## SEMAINE BLEUE

Louise Gavary

La mobilisation a été inégale selon les départements.

Initiée par les unions confédérales de retraités et la FGR, les syndiqués FSU se sont mobilisés. 100 rassemblements réussis dont 39 unitaires, conférence de presse à Paris, en province, distribution de tracts à la population, délégation auprès des préfets, des élus, ont jalonné cette journée.

## FEMMES

Louise Gavary



La FSU a organisé une journée de protestations sur la question de la suppression de la bonification pour enfants pour les femmes.

Elles ont été reçues par le ministère de la Fonction Publique et de l'Education Nationale ainsi que le groupe parlementaire PC.

Affaire à suivre avec détermination !!

## Presse : L'Echo du 9/10/04

### Social : Retraites : pour un grand 21 octobre revendicatif

« L'intersyndicale CGT-CFDT-CFTC-FGR-FP de retraités appelle à une grande manifestation devant la préfecture de Limoges, le jeudi 21 octobre à partir de 10 heures. Les organisations constatent que « depuis de nombreuses années le pouvoir d'achat de tous les retraités et personnes âgées est en diminution constante ». Une situation qui est « inacceptable », d'autant plus que « les actionnaires et les patrons des 40 plus grandes entreprises françaises se sont partagés 37 milliards d'euros de dividendes en une seule année » et que les « lois et décrets d'application issus des dernières réformes des retraites et de la protection sociale aggravent et vont aggraver encore plus ». Dans ce contexte, l'intersyndicale revendique une « augmentation significative pour tous » estimant que c'est une « urgence sociale pour permettre le rattrapage indispensable du pouvoir d'achat ». C'est donc contre les « régressions et les inégalités sociales » et pour une « société solidaire qui respecte les droits et les valeurs fondamentales pour les générations actuelles et futures » que les retraités lancent cet appel pour le 21 octobre prochain.





## Lundi 26 septembre au dimanche 2 octobre 2005

### Rencontre de retraités (et conjoints) – [20 à 24 personnes]

Faisant suite à la réunion nationale en date du 13 octobre 2004, nous avons prospecté au CREPS de Bretagne à Dinard pour l'implantation d'un séjour destiné aux retraités.



#### DATES :

- Une semaine : du Lundi 26 septembre au dimanche 2 octobre 2005
- Possibilité d'arriver la veille (dimanche 25/09) pour l'hébergement

#### SITE :

- Le CREPS de Dinard dispose d'un patrimoine exceptionnel. Situé à quelques mètres de la mer, près des villas dinardaises classées patrimoine historique.
- Un environnement d'accès facile  
 Saint Malo = 10 kms  
 Mont St. Michel = 40 kms  
 Cancale = 20 kms (ville ostréicole)  
 Dinan = 20 kms (ville médiévale)

#### ACTIVITES POSSIBLES

Celles liées aux installations propres du CREPS : 2 gymnases, salle de judo, salle d'escrime, salle de musculation, salle de danse, 4 terrains de tennis, vélo, VTT... stade multisports.

Celles organisées sur les lieux, en convention avec des installations publiques ou privées : Piscine olympique d'eau de mer chauffée (avec jacuzzi) et espace de mise en forme (10 minutes à pied du CREPS sur la grande plage de Dinard)

Golf de Trémereuc à 10 kms

Centre de thalassothérapie en bord de mer à 2 kms du CREPS...

Piscine d'eau de mer

Espace « forme »

Jacuzzi – sauna – hammam

Possibilité d'y organiser 6 séances de remise en forme d'une demi-journée. Le tarif consenti au CREPS est de 12 euros par ½ journée.

Le programme du séjour de 7 jours sera organisé après réception des candidatures et avec l'avis des collègues concernés. Il sera très souple, alterneront les activités physiques, les excursions, les randonnées en bord de mer (les conjoints y trouveront leur compte !) sans oublier les débats syndicaux...

#### HEBERGEMENT

En chambres individuelles ou doubles équipées chacune de douche et WC

#### TARIFS

- Frais de dossier et d'inscription = 20 euros par personne

Pour 1 semaine = 200 euros en pension complète

Les chèques sont à établir à l'ordre du SNEP (Inscrire au dos du chèque « Stage Dinard 2005 »)

Possibilité de repas à 8 euros pour les non-résidents au CREPS

Il conviendra d'ajouter l'entrée sur les installations en convention avec le CREPS.

**ATTENTION :** Il reste 7 places qui seront traitées par ordre d'arrivée

